ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

brevets

Question écrite n° 66003

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le rapport d'information de M. Francis Grignon, fait au nom de la commission des affaires économiques du Sénat, sur « l'utilisation des brevets par les entreprises françaises ». Dans ce rapport, M. Grignon propose de réformer le contentieux de la propriété industrielle en menant à son terme la spécialisation des tribunaux compétents en brevets. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur cette proposition.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'elle a pris connaissance avec intérêt de la proposition contenue dans le rapport d'information de M. Francis Grignon et tendant à voir réformer le contentieux de la propriété industrielle en menant à son terme la spécialisation des tribunaux compétents en matière de brevets. Une telle proposition apparaît fondée sur de sérieux motifs, compte tenu surtout de la nature des litiges en cause mais elle nécessite au préalable une étude d'impact précise sur le nombre d'affaires traitées par les dix juridictions actuelles ainsi que sur leur répartition géographique afin de pouvoir vérifier l'intérêt qui s'attacherait à réduire le nombre des tribunaux exclusivement compétents en la matière.

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi
Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 66003
Rubrique : Propriété intellectuelle
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5316
Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7125